



Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

Communauté de Communes VENDEE-SEVRE-AUTISE

N°2023CC\_03\_045

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de membres  
En exercice :  
Titulaires : 38

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars, à 18h00, le Conseil de  
Communauté s'est réuni à MAILLE, en session ordinaire sous la Présidence de  
Michel BOSSARD, Président.

Présents :  
- Titulaires : 31  
- Suppléants : 2

Date de convocation : 7 mars 2023

Excusés ayant donné pouvoir : 4  
Votants : 36

**PRÉSENTS :**

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Maire de la commune de Benet
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon
- Mme LAVAL-PELLERIN Danielle, Déléguée de la commune de Benet
- M. RECEGANT Didier, Délégué de la commune de Benet
- Mme PELLETIER Céline, Déléguée de la commune de Benet
- M. MERCIER Georges, Délégué de la commune de Benet
- M. GIBEAUD Loïc, Délégué de la commune de Bouillé-Courdault
- M. BOUTELLER Gilles, Maire de la commune de Damvix
- M. POUVREAU Philippe, Délégué de la commune de Damvix
- M. MILLET Martial, Délégué suppléant de la commune de Faymoreau (en remplacement de M. de CERTAINES)
- M. BLONDELLE Rodolphe, Délégué suppléant de la commune de Liez
- M. GELOT Jean-Marie, Maire de la commune de Maillé
- M. THIBAUT Denis, Délégué de la commune de Maillé
- M. QUILLET Pascal, Délégué de la commune de Maillezais
- Mme MASSON-SOULARD Catherine, Maire de la commune de Puy-de-Serre
- Mme VIGEANT Catherine, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Dominique, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Patrice, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- M. PORCHER Charly, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. DURAND Jean-Jacques, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. CHEVALLIER Jean-Claude, Maire de la commune de Vix
- Mme RIVIERE Erika, Déléguée de la commune de Vix
- M. BETEAU Pascal, Délégué de la commune de Vix
- M. DELAHAYE Philippe, Délégué de la commune de Xanton-Chassenon

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

- Mme FONTAINE Camille, Déléguée de la commune de Benet (donne pouvoir à Mme LAVAL-PELLERIN Danielle)
- Mme PERRIN Marie-Line, Maire de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges (donne pouvoir à M. CARTRON David)
- M. GABORIAU Sébastien, Délégué de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux (donne pouvoir à M. HENRIET Christian)
- Mme DELAUNAY Jocelyne, Déléguée de la commune de Vix (donne pouvoir à M. CHEVALLIER Jean-Claude)

**EXCUSÉS :**

- Mme BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine, Déléguée de la commune de Benet
- M. de CERTAINES Charles, Maire de la commune de Faymoreau
- Mme GROUSSET Sylvie, Déléguée suppléante de la commune du Mazeau
- M. CADAU Philippe, Délégué suppléant de la commune de Puy-de-Serre
- Mme BOBIN Evelyne, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- Mme MONTAMAT Eliane, Déléguée suppléante de la commune de Saint-Sigismond

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez

**OBJET : CREATION DU BUDGET ANNEXE « PHOTOVOLTAÏQUE »**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5216-5 ;

**Vu** l'article L.2224-32 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la nomenclature budgétaire M4 ;

**Vu** les articles L.1412-1 et L.2221-11 du Code Général des Collectivités, aux termes desquels les collectivités optent pour la régie directe dotée de la seule autonomie financière doivent individualiser la gestion de leur service public à caractère industriel et commerciale par la création d'un budget spécial annexé au budget principal.

Monsieur le président expose la réponse ministérielle à la question écrite n°01445 publié le 14 février 2019. « L'activité de production et de distribution d'énergie est une activité constitutive d'un service public industriel et commercial (SPIC). [...] Elle ne peut pas non plus prendre en charge dans son budget propre des dépenses au titre de ces services. **Elle doit donc individualiser les opérations relatives à la production et distribution d'énergie dans un budget annexe spécifique**, afin de déterminer la redevance en fonction du coût identifié du service tel que défini par le Conseil d'Etat sans sa décision n°156176 Société stéphanoise des eaux – Ville de Saint Etienne du 30 septembre 1996. Lorsque l'énergie est destinée à être revendue partiellement ou totalement à EdF, l'activité de production d'énergie photovoltaïque fait l'objet d'un suivi au sein d'un budget appliquant la nomenclature budgétaire et comptable M4 [...]. »

Compte tenu du caractère commercial de cette activité, la gestion du photovoltaïque implique un assujettissement à la TVA relevant de l'instruction budgétaire et comptable M4.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté :

- De créer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 un budget annexe dénommé « Photovoltaïque » avec une autonomie financière, relatif à la gestion, soumis à l'instruction budgétaire et comptable M4.
- De demander l'immatriculation de ce budget annexe au répertoire du système national d'identification et du répertoire des entreprises et de leurs établissements.
- De demander auprès des services de l'Etat, via la Direction Générale des Finances Publiques, l'assujettissement de ce budget annexe à la Taxe sur la Valeur Ajoutée, avec une période trimestrielle.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Trésorier.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- Décide de créer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 un budget annexe dénommé « Photovoltaïque » avec une autonomie financière, relatif à la gestion, soumis à l'instruction budgétaire et comptable M4.

- Décide de demander l'immatriculation de ce budget annexe au répertoire du système national d'identification et du répertoire des entreprises et de leurs établissements.
- Décide de demander auprès des services de l'Etat, via la Direction Générale des Finances Publiques, l'assujettissement de ce budget annexe à la Taxe sur la Valeur Ajoutée, avec une période trimestrielle.
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.  
Fait à RIVES-D'AUTISE, le 14 mars 2023

Le Président

  
Michel BOSSARD



La secrétaire de séance

  
Adeline POUPLIN

Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

Publié le 24/03/2023

S<sup>2</sup>LOW

ID : 085-248500563-20230314-2023CC\_03\_045-DE